



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/48/89  
S/25319  
22 février 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-huitième session  
Point 79 de la liste préliminaire\*  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-huitième année

Lettre datée du 18 février 1993, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Danemark auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte, en anglais et en français, d'une déclaration sur la situation au Rwanda, publiée par la Communauté européenne et ses Etats membres le 15 février 1993 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 79 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Danemark  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Bent HAAKONSEN

\* A/48/50.

ANNEXE

Déclaration sur le Rwanda publiée par la Communauté européenne  
et ses Etats membres le 21 janvier 1993

La Communauté et ses Etats membres rappellent leur déclaration du 21 janvier 1993 dans laquelle ils se félicitaient des progrès accomplis dans le cadre du processus de paix engagé à Arusha.

Ils condamnent la violation flagrante du cessez-le-feu par le Front patriotique rwandais, qui compromet la recherche d'une solution négociée, seule susceptible de garantir une paix durable.

La Communauté et ses Etats membres lancent un appel pressant à toutes les forces politiques pour qu'elles prennent leurs responsabilités en vue d'éviter une situation même plus catastrophique pour les déplacés, dont le nombre atteint maintenant des centaines de milliers de personnes.

Ils condamnent en outre les violences de tous ordres, y compris des actes de violence commis par des militants politiques, qui ont entraîné des centaines de morts et contribué à une montée de la tension politique.

La Communauté et ses Etats membres invitent les parties concernées à reprendre sans tarder le processus de conciliation.

-----